

1. Anachronique, moyenâgeux ?

La conscience que nous formons d'un présent vivable, civilisé – en un mot *moderne* – est indissociable de jeux d'associations qui s'établissent entre le passé récusé et des pratiques, des objets qui en symbolisent l'insupportable arriération, voire la barbarie. Si critique que soit notre perception de ce présent, nous n'échappons pas à cette évidence première du « bon aujourd'hui ». Cette évidence s'établit pour une part négativement, en référence à ces scènes, images, personnages qui emblématisent le « mauvais hier » et dont nous nous éprouvons comme heureusement déliés ; ou encore, en associant notre perception du présent et de nous-mêmes (comme civilisés) à celle de « seuils d'intolérance » – des « images » du passé devenues intolérables à notre sensibilité.

Dans les sociétés modernes, tout ce qui a trait au châtement, aux pénalités, à la violence d'État exercée contre les délits et les crimes constitue un révélateur de ces partages entre le présent légitimé et le passé obscur. Un jour, après la cérémonie des supplices infligée au régicide, après la main tranchée du parricide ou la langue fendue du blasphémateur, c'est la chaîne des bagnards qui devient abominable ; on voit alors prospérer les diverses variantes de cette étrange utopie pénitentiaire qui, contre toute évidence, n'en finit pas de lier réclusion, incarcération et réforme des « vies coupables »¹.

Rétrospectivement, notre inscription plus ou moins satisfaite dans le présent se nourrit de l'effroi et de l'horreur instinctifs que nous inspire un passé qui pratiquait sans état d'âme les peines afflictives, et du sentiment d'immunité face à de telles pratiques reléguées sur les rives sauvages d'un « jadis » – pas si éloigné que ça au demeurant.

Mais, précisément, le propre des seuils d'intolérance est d'être variable. Et s'il est une prophétie que l'on peut oser sans risque aucun, c'est bien celle-ci : *il ne se passera pas longtemps avant que la prison apparaisse aux yeux des vivants comme le signe irrécusable de l'état de brutalité, d'arriération des mœurs et des sensibilités dans lequel vivait l'humanité au xx^e siècle, et encore au début du xx^e* . Dans un demi-siècle, un siècle ou deux, on parlera de la prison pénale telle qu'elle n'en finit pas de mourir ou plutôt telle qu'elle s'obstine à se survivre comme d'un chien-dent, comme nous parlons aujourd'hui des gibets de jadis, des galères, de la Bastille et des lettres de cachet, du bagne, des chaînes et des suppliciés coupés en deux de naguère. Et cette prédiction, nous pouvons la formuler avec d'autant plus d'assurance que nous sommes déjà *visiblement* installés sur cette ligne de fracture où la prison est passée, pour nombre de contemporains, du côté de l'intolérable – « il faut se dire que la prison est abominable aujourd'hui, comme la chaîne hier », énonçait Foucault, il y a déjà près de trente ans².

Dans une perspective historique, la question n'est donc pas de savoir que faire de la prison, comment améliorer les prisons, voire comment aligner l'ordre pénitentiaire sur les normes générales de l'État de droit – mais bien de se demander *comment s'en débarrasser*, et au plus vite, puisqu'il est déjà évident que nous serons considérés rétrospectivement avec une répulsion et un mépris certains par de proches géné-

rations à venir pour avoir fait cohabiter, apparemment sans trop d'états d'âme, nos petits soucis, nos espérances, nos raffinements technologiques, et surtout notre opinion de nous-mêmes comme civilisés, avec la prison.

Ce n'est pas seulement au souvenir d'Auschwitz et d'Hiroshima que l'humanité à venir mesurera ce qui nous séparait d'elle. C'est aussi au fait qu'à côté de ces sites témoins de la fureur exterminatrice qui habita le xx^e siècle, nous aurons si durablement constellé la surface du globe de ces lieux *banals* de l'enfermement pénal qui sont autant de fabriques d'une sous-humanité, non seulement retranchée du monde commun, mais mutilée et détruite, abandonnée en même temps qu'exposée sans relâche comme tribut de l'État moderne.

Mais, justement, la cohabitation entre la prison pénale et le discours des droits de l'homme, entre la violence de cette institution et le développement des dispositifs de pacification des rapports sociaux et politiques est ce qui devrait nous dissuader d'adopter ce ton de vertu indignée qui nous est familier lorsque nous nous étonnons de ce que soient *encore* possibles au début du xxi^e siècle de semblables horreurs³.

Si la prison apparaît, non sans motif, aux yeux de tant de contemporains, comme « anachronique », voire « moyenâgeuse », ce n'est pas pour autant qu'elle peut être ramenée à la condition de déchet ou de vestige d'un ordre ancien. Ce qui en constitue le scandale est, tout au contraire, la parfaite efficacité de sa présence archaïque, l'effectivité même de ce qui se présente comme ce non-contemporain, de sa brutalité « barbare » ou « sauvage ». Ce qui fait sens, et qui n'est aucunement une anomalie ou un accident, c'est précisément ce décalage, ou plutôt cette dissociation, entre ce qui s'énonce ou se

pratique aujourd'hui comme normativité générale (juridique et humanitaire, notamment) et cette institution inamendable.

C'est rétrospectivement que des pratiques punitives comme la cérémonie des supplices publics, la déportation en Guyane, le ferrement des réclusionnaires apparaissent comme aberrantes et scandaleuses, aberrantes *car* scandaleuses. Mais, en leur temps, elles ont leur place dans un système de rationalité punitive qui, en termes d'efficacité, en vaut bien un autre: en soi, aucun type de pratique punitive ou pénale n'est absurde, tout au plus peut-il le devenir lorsqu'il ne remplit plus les effets visés ou entre violemment en conflit avec d'autres pratiques ou encore des normes et sensibilités dominantes.

Tel est précisément le problème que nous rencontrons avec la prison aujourd'hui: une fois que nous aurons souligné combien sa persistance heurte toujours davantage les sensibilités humanitaires, il restera à évaluer ce qui reste du système de rationalité qui, depuis deux siècles, a institué la prison comme débouché presque exclusif de l'ordre pénal. Ce n'est sans doute pas pour rien, ou par l'effet d'un simple système d'inertie, que l'État échoue si lourdement et si durablement à présenter des alternatives punitives à l'ordre pénitentiaire – pire, qu'il s'enfonce toujours plus lourdement dans les ornières de ce « tout pénitentiaire » sans alternative.

C'est autour de ce paradoxe que s'articule notre perception de la prison comme *problème politique* aujourd'hui: plus les sensibilités culturelles nourrissent une solide aversion pour cet appareil de pouvoir tourné vers la production de la vie dénudée et mise au ban, et plus il apparaît que l'incongruité de sa persistance serait appelée à s'éterniser, tant une obscure et tyrannique nécessité politique ou raison étatique semble ici prévaloir et s'imposer. Ce ne serait pas la première

fois qu'un tel conflit se présenterait: longtemps, la peine de mort s'est perpétuée en France, en dépit de l'horreur qu'elle inspirait à une opinion éclairée toujours plus nombreuse, mais du fait même des atouts sécuritaires et plébiscitaires qu'elle représentait pour les gouvernants en tant que dispositif « barbare » et « moyenâgeux »; plus loin encore, on se souvient que le supplice de Damiens fut l'occasion de constater, trois décennies avant la Révolution, la montée d'un sentiment d'aversion dans le peuple même face à la cérémonie des supplices. Mais n'est-ce pas précisément le propre de tout régime ou système politique que de tenter d'entretenir l'illusion de son éternité en perpétuant des formes non contemporaines (in-tempestives, voire « archaïques ») de violence instituée, à des fins d'exemplarité? Dans ce sens même, l'obstination du pénitentiaire (de la forme prison) et son apparence trompeuse de reliquat des temps obscurs apparaissent étroitement solidaires. « Les prisons, notait Michel Foucault, sont anachroniques et sont pourtant profondément liées au système⁴. »